



# L'ÉLAGAGE

L'ÉCUREUIL ROUX EST UN ANIMAL VULNÉRABLE, DE PART SON MODE DE VIE NIDICOLE. IL CONSTRUIT DES NIDS DANS LES ARBRES QUI JOUENT UN GRAND RÔLE DANS SA SURVIE AU QUOTIDIEN MAIS ÉGALEMENT DANS SA REPRODUCTION. LES ÉCUREUILS S'Y REPOSENT, S'Y RAFRAICHISSENT, Y DORMENT... LES PETITS NAISSENT AVEUGLES, SOURDS ET SONT INCAPABLES DE SE DÉPLACER, DEMEURANT DONC EXCLUSIVEMENT DANS LE NID JUSQU'À L'ÂGE D'UN MOIS ET DEMI.

Espèce protégée en France depuis 1979, (décret du 25/11/1977, arrêté du 23/04/2007 pour la protection des mammifères)



## POURQUOI L'ÉLAGAGE PEUT-IL ÊTRE UN PROBLÈME ?



L'élagage est un « processus consistant à couper des parties données d'un arbre (et dans certains rares cas, à abandonner complètement ces parties) (1) ». Il peut avoir un intérêt esthétique mais il se révèle aussi nécessaire lorsque l'arbre représente une gêne ou pose un danger. Ces situations sont encadrées par diverses règles juridiques (2). Cet élagage peut être véritablement dangereux pour les écureuils roux qui sont, comme nous l'avons vu, des espèces nidicoles. Ainsi, dans le cas où l'élagage est mal réalisé, il peut menacer les écureuils eux-mêmes ainsi que leur(s) nid(s) et mener à leur mort, directement (en les faisant chuter) ou indirectement (en détruisant leurs nids et réserves).

## QUE DIT LA LOI ?

**L'élagage est régi par plusieurs lois**, mais elles ne font que préciser les cas où l'élagage doit être effectué (distances minimales (3), etc.).

En revanche, les textes de loi concernant cette pratique ne disent presque rien quant au respect de la faune et de la flore, si ce n'est qu'il est possible de reporter de tels travaux pour qu'ils soient effectués à une période plus propice pour les végétaux (4).

Concrètement, cela signifie donc que si l'élagage n'est pas encadré vis-à-vis des espèces et notamment des écureuils roux qui y vivent, il est tout de même **obligatoire lorsqu'on l'effectue de respecter certaines règles en vertu du Code de l'environnement et d'après l'arrêté du 23/04/2007.**

**En effet, l'élagage pourrait nuire aux écureuils roux ou à d'autres espèces protégées et leur habitat, ce qui est interdit.**

# POUR NE PAS METTRE EN DANGER LES ÉCUREUILS ROUX, L'ÉLAGAGE DOIT SE FAIRE (5) :



### En résumé

La population d'écureuils roux connaît **un fort déclin depuis plusieurs années** pour diverses raisons, notamment à cause **des activités humaines** (urbanisation, gestion intensive des forêts). Celles-ci provoquent **une dégradation de leur habitat.**

La pratique de l'élagage constitue un véritable danger lorsqu'elle est effectuée sans tenir compte des espèces présentes qui nidifient dans les arbres concernés, pouvant menacer les écureuils ainsi que leur(s) nid(s) et mener directement / indirectement à leur mort ou disparition.

### IMPORTANT

Si vous trouvez un nid avec des bébés écureuils, déposez le nid bien refermé sur un arbre en surveillant à proximité d'éventuels prédateurs, vérifiez dans l'heure si la mère va récupérer ses petits, durant ce temps, contactez le centre de soins le plus proche :

Réseau des Centres de soins de la faune sauvage  
[www.reseau-soins-faune-sauvage.com](http://www.reseau-soins-faune-sauvage.com)

### 1) Après une planification minutieuse (un expert biodiversité ou une association peut vous apporter son aide) :

- Il faut procéder à un « diagnostic des espèces protégées » en identifiant les arbres qui peuvent abriter des écureuils roux ou des nids
- Il faut essayer d'éviter les périodes sensibles pour les écureuils roux, essentiellement la période de reproduction et celle de l'élevage des petits. L'idéal est donc de ne pas élaguer entre fin janvier et septembre.

### 2) Après une identification claire des nids :

- Il est primordial de marquer les arbres qui en comptent
- Il faut éviter de couper les branches qui soutiennent ces nids

### 3) De manière sélective :

- Il s'agit de préserver autant que possible les structures arboricoles vitales en ne coupant que les branches déjà mortes ou qui présentent réellement un danger imminent

### 4) En sensibilisant au maximum l'équipe qui procédera aux travaux d'élagage et aux plantations des arbres

Après l'élagage, il faut aussi veiller à choisir avec soin les espèces végétales qui seront replantées, en privilégiant des espèces indigènes plus adaptées à la faune locale et en recherchant une diversité végétale ainsi qu'une répartition dans l'espace la moins artificielle possible.

1. Selon Paysagiste.info. URL <https://www.paysagiste.info/elagage-definition/>.

2. Art. 671 à 673 du Code Civil, Loi du 20 août 1881 ainsi que Loi du 20 août 1881 (JO du 26.08.1881), Loi du 12 février 1921 (JO du 15.02.1921), art. R 116-2-5° et R161-24 du Code de la voirie routière.

3 et 4. Article 2 (I) de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, JORF n°108 du 10 mai 2007, NOR : DEVN0752752A.

5. Association L'écureuil roux. « Comment élaguer les arbres en protégeant les écureuils roux », fiche pédagogique, sauvegarder les écureuils roux, 2024.

Sources : Association L'écureuil roux. « Comment élaguer les arbres en protégeant les écureuils roux », fiche pédagogique, sauvegarder les écureuils roux. Munilla, Bruno. « L'écureuil roux, *Sciurus vulgaris* », Bulletin du CERF n°23 (2008) : p. 31-35.

« Préserver et favoriser la biodiversité des espèces en bâti : La réglementation espèces protégées », Picardie Nature, 2023.